



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Estival, village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton et bureau de poste de Moirans, perception de Saint-Lupicin ; succursale, composée d'Étival, Ronchaux et Châtel-de-Joux ; à 15 km de Moirans, 25 de Saint-Claude et 58 de Lons-le-Saunier. Altitude : 796^m, près du Grand-Lac.

Le territoire est limité au nord par Châtel-de-Joux ; au sud par les Crozets ; à l'est par les Piards, et à l'ouest par Moirans et Meussia. Les Marechets-Giraud, la grange Piard, chez Mermet, le Chazal, le Crozat, le Chazal Gruet, le Chazal Châtelain, les anciens Chazals et Ronchaux font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude ; par les chemins vicinaux tirant à Châtel-de-Joux, à Meussia, aux Crozets, et par le chemin de la Crochère ; par le ruisseau de la Sauge, par ceux des Lacs, des Amorettes et de Ronchaux qui y prennent leurs sources.

Le village occupe le fond d'une étroite vallée resserrée entre deux chaînes de montagnes qui font partie du second chaînon du Mont-Jura. Les maisons, autrefois dispersées sur toute l'étendue du territoire, sont aujourd'hui disposées par groupes, construites en pierre, couvertes en ancelles ou tavaillons et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de Ronchaux a été réunie à celle d'Étival, le 14 août 1822.

Population : en 1790, d'Étival, 204 habitants ; de Ronchaux, 182 ; total, 386 ; population réunie en 1846, 516 ; en 1881, 478, dont 258 hommes et 240 femmes ; population spécifique par km carré, 54 habitants ; 102 maisons, savoir : à Étival 55, et à Ronchaux 47 ; 119 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1722.

Vocabulaire : sainte Vierge.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Étival a reçu les cotes 5 E 495/1 à /3. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 368 et 369, 3 E 4010 à 4014, 3 E 7875 et 7876, 3 E 10746 à 10748 et 3 E 11620. Tables décennales : 3 E 1233 à 1241.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 404, 5 Mi 463, 5 Mi 439 et 440, 5 Mi 1230, 2 Mi 1034, 2 Mi 1736 et 1737, 5 Mi 12 et 13 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent pour être domestiques à Lyon.

Cadastre : exécuté en 1833 ; surface territoriale, 1377^h 62^a, divisés en 2855 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 76 forains ; surface imposable, 1340^h 75^a, savoir : 546^h 71^a en bois, 281^h 61^a en pâtures, 258^h 31^a en terres labourables, 140^h 86^a en prés, 80^h 09^a en broussailles, 29^h 47^a en friches et murgers, 2^h 65^a en sol et aisances des maisons, 1^h 01^a en jardins, d'un revenu cadastral de 7.482 fr. ; la surface non imposable, de 36^h 87^a, était une ancienne forêt nationale ; contributions directes en principal, 2.250 fr.



Il y a trois lacs, appelés le lac de la Sauge, le Grand et le Petit-Lac. Le Grand-Lac a une surface d'environ 4^h ; le Petit, de 1^h 80^a. Ils sont tous très poissonneux. On y pêche de la tanche, de la carpe, de la perche et du brochet.

Le sol, fertile, produit du blé, de l'orge, peu d'avoine, de légumes secs, de fruits et de fourrages artificiels, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin et du foin.

On importe le cinquième des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. On y engraisse quelques porcs. 15 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire de la marne, des tourbières peu exploitées, des sablières et des carrières de pierre à bâtir et de taille de bonne qualité, exploitées. On y rencontre une grande quantité de coquillages fluviatiles et terrestres, des pétrifications de poissons et d'autres animaux.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux et de Saint-Claude. L'agriculture, le produit des fromages et la vente d'une partie de l'affouage des bois, forment leur principale ressource.

Les patentables sont : un aubergiste, 5 voituriers, 1 cordonnier, 2 maçons, 3 menuisiers et 3 marchands de grains. Il y avait en 1684, une scierie sur le bief du Ravoy, qui se jette dans le grand lac de Ronchaux. Les habitants s'occupaient presque tous, il y a quelques années, à faire de la boissellerie et des armoires dites de foire. Depuis qu'ils ont abandonné cette industrie, ils ont singulièrement perdu de leur aisance.

Biens communaux : une église, un cimetière isolé et un presbytère à Étival, servant aussi de mairie ; une maison commune au même lieu, renfermant un chalet, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves ; une autre maison commune à Ronchaux, contenant un chalet, le logement d'une institutrice laïque et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 jeunes filles ; 2 fontaines à Ronchaux avec lavoirs et abreuvoirs ; 2 autres à Étival avec lavoirs et abreuvoirs ; quatre places publiques, et 778^h 85^a de pâtures, terres, bois et prés, d'un revenu cadastral de 2.278 fr.

On fabrique dans les deux chalets, 50.000 kg de bon fromage, façon Gruyère.

Bois communaux : 565^h ; on coupe annuellement 9^h 30^a de bois-taillis et 50 stères de bois-sapins.

Budget : recettes ordinaires, 6.528 fr. ; dépenses ordinaires, 5.851 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le nom d'Estival, *æstiva castra*, dérive d'un monticule que les Romains avaient fortifié. Cette station était destinée à protéger une route qui conduisait de Clairvaux ou du Pont-de-Poitte à la ville d'Antre, à Condat et à Genève. Cette voie suivait la direction de la route actuelle. Les champs qui la bordent s'appellent *sur les levées* et *au militaire*. On ne doit plus être surpris de la découverte faite à Étival, en 1806, d'un vase en bronze plein de médailles d'argent, la plupart à l'effigie de Gordien, de Philippe, de Décius et d'Otacilla Sévéra. Parmi ces monnaies, il y en avait une frappée à l'occasion de l'apothéose de Mari-niana, une autre de Gallus, une de Commode, trois de Philippe, une de Salonina Augustula, une de Gordien, une de Valérien, une de Dioclétien. Le *castrum* d'Étival était défendu par un *castellum* qui s'élevait à la place qu'occupait plus tard le château de Châtel-de-Joux. Cet obscur village paraît donc bien avoir succédé à une bourgade gallo-romaine. Toutefois, son nom, ainsi que celui de Ronchaux, *Ronchal*, n'apparaît dans les chartes qu'à la fin du XII^e siècle. Ponce, sire de Cuisel, avait donné un domaine considérable situé à Étival à l'abbaye du Miroir. L'abbé de Saint-Claude, comme propriétaire de la baronnie de Moirans ou de la terre du Grandvaux, contestait la validité de cette donation. Après de longues querelles, l'abbé de Goailles, le prieur de Gigny et celui de la chartreuse de Bonlieu, choisis pour arbitres, décidèrent les religieux du Miroir à renoncer à la libéralité du sire de Clairvaux, moyennant un cens de 12 sols estevenants. Un traité du 6 novembre 1218, mit fin à ce procès.

Seigneurie : Nous avons rappelé à l'article Châtel-de-Joux, l'association intervenue en 1234, entre l'abbé de Saint-Claude et Ponce de Cuiseaux. Par cet acte, il fut convenu que ce dernier aurait le château de Joux, à charge d'hommage envers l'abbé, et que les villages d'Étival et de Ronchaux, leur appartiendraient indivisément par moitié. D'après un terrier fait le 27 juin 1684, on voit qu'Étival et Ronchaux dépendaient de la châteltenie de Châtel-de-Joux ; que les habitants devaient à l'abbé de Saint-Claude et au seigneur de Clairvaux, par moitié, un cens de 24 rez d'avoine, les lods sur les mutations d'immeubles, à raison de 2 gros et une engrogne par franc, les dîmes de Ronchaux, à raison de onze gerbes l'une ; la justice moyenne et basse, la pêche, la chasse, les cours d'eau, les corvées, les amendes étaient communs aux deux seigneurs. Le sire de Clairvaux avait seul la haute justice et le droit d'exiger le guet et garde, la revue d'armes à Châtel-de-Joux et la redevance de la porterie.



Prévôté : La prévôté de Ronchaux et Étival était possédée, depuis la fin du XII^e siècle, par une famille noble, du nom de Ronchaux. A ce fief était attaché plusieurs fermes, un moulin sous Thoiria, le droit d'exiger un fromage de chaque famille, une demi-corvée de charrue, d'instituer un prévôt, de chasser dans toute la terre de Saint-Oyan, et d'avoir une chapelle seigneuriale dans l'église de Soucia. Après l'extinction de la famille de Ronchaux, ce fief passa par acquisition à Philibert de Gonserre, écuyer, de Scey-sur-Saône, qui le transmet à Antoine de Gonserre, son neveu. Ce dernier le vendit en 1596, à Jean Mariglier de Pontarlier. Il fut acquis plus tard par M. de Laubespain, baron de l'Aigle. Il était possédé en 1790, par M. Nicod de Ronchaux, et le domaine utile en appartient encore à M. Louis de Ronchaux et à son frère, fils du dernier seigneur.

Château de Ronchaux : Il était situé au sud-est du village, sur une légère éminence, au pied d'une montagne très élevée. Il se composait d'un bâtiment de forme rectangulaire, ayant dans sa face septentrionale une tour circulaire percée de meurtrières et contenant l'escalier. Il a été démoli en 1810.

Chevance d'Étival. Elle n'était qu'un démembrement du fief de Ronchaux. M. de Mandre, commissaire-général de la gendarmerie de Bourgogne en 1636, époux de dame Françoise de Laubespain, fit construire à Étival une maison seigneuriale qu'il habitait quelquefois. Sa veuve y fixa sa résidence ordinaire et y mourut en 1667. Cette chevance fut acquise des héritiers de cette dame, par M. de Maisod. Marie-Josèphe-Françoise de Maisod, la porta en dot à Éléonore-Bénigne-François du Pasquier, seigneur de la Villette, son époux. M. de la Villette la vendit, le 12 août 1713, à Antoine Regaud, avocat au parlement, président en la juridiction des gabelles de Saint-Claude. M. Joseph de Roux, vicomte de Trelay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur pour sa Majesté du fort Saint-André de Salins, et M^{me} Guillaume de Poligny, son épouse, obtinrent de l'abbé de Saint-Claude et de M. de Beaufremont, le droit de retrait féodal, et furent subrogés à l'acquisition de M. Regaud, par acte du 10 novembre 1715. Les héritiers de M. de Roux ont possédé ce fief jusqu'à la suppression du régime féodal.

Château : Le château d'Étival n'avait rien de féodal. C'était une vaste maison entourée d'un jardin et d'un verger clos de murs, avec une ferme à côté. Il occupait le centre du village. Il a été démoli, et sur ses ruines s'est élevée une ferme qui appartient aujourd'hui à M. de Ronchaux.

Maladrerie : Il existait un hospice pour les lépreux dans la contrée dite *au Malandrier*. On en a retrouvé les fondations il y a quelques années.

Église : Étival et Ronchaux dépendaient de la paroisse de Soucia. L'éloignement de l'église et la difficulté des chemins engagèrent les habitants à construire une chapelle dans leur village et à salarier un chapelain.

L'érection de cette chapelle eut lieu au mois d'octobre 1414, à Étival, sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge. Un décret de l'archevêque de Besançon du 29 avril 1780, érigea cette chapelle en cure indépendante de celle de Soucia. L'édifice actuel a été construit en 1829, et continue d'être placé sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août ; il est orienté et se compose d'un clocher, d'une tribune, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-circulaire et de deux sacristies. Le clocher est couronné par un dôme élégant couvert en tavaillons. Les nefs sont voûtées à arêtes, décorées de colonnes et de pilastres de l'ordre de Pestum, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux des voûtes. On remarque dans cette église un maître-autel en marbre de couleurs variées, un beau

tabernacle aussi en marbre et deux reliquaires très anciens ouvragés avec art.

Évènements divers : Les dévastations causées par les protestants de la Suisse, au XVI^e siècle, les guerres du XVII^e siècle, avaient complètement ruiné Étival et Ronchaux. Les maisons, dispersées ça et là, devinrent toutes la proie des flammes. Ce n'est que depuis la réunion de la Franche-Comté à la France, que ces deux villages ont profité des douceurs de la paix pour se reformer.

Biographie : Il n'y a peut-être pas de lieu dans le Jura où la piété et la foi soient restées plus vives que dans la paroisse d'Étival. Il en est sorti et il en sort encore un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieuses. Ce village est la patrie de Joseph-Augustin *Mathieu*, capitaine décoré (1775-1841), qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire.

Bibliographie : Annuaires du Jura, 1841 et 1845.—Archives de la préfecture.